



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réau, le 14 septembre 2026

Concertation publique sur Paris-Villaroche : la Ville de Réau et l'EPA Sénart invitent les habitants à donner leur avis sur le futur projet de campus industriel

Quel avenir pour Paris-Villaroche ? La commune de Réau et l'EPA Sénart lancent chacun une concertation publique autour du projet d'aménagement de la future ZAC Paris-Villaroche. Du 24 septembre au 3 novembre 2026, habitants, salariés, acteurs économiques et plus largement tous les usagers du territoire sont invités à s'informer, poser leurs questions, partager leurs attentes et contribuer à la réflexion sur l'avenir de ce site stratégique. Cette séquence doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux du territoire et de recueillir les contributions du public sur les conditions d'aménagement et d'intégration du projet.

Paris-Villaroche : accompagner une nouvelle ambition industrielle pour le territoire

Le site de Paris-Villaroche de Sénart, inscrit dans l'agglomération Grand Paris Sud et voisin de l'agglomération Melun Val de Seine, bénéficie d'une longue histoire industrielle et aéronautique, notamment avec la présence de Safran Aircraft Engines spécialisée dans la production et maintenance de moteurs d'avions civils et militaires (8 400 salariés), JPB Systeme spécialisée dans les solutions auto-verrouillantes pour l'aéronautique (200 salariés) et l'aérodrome de Melun-Villaroche. Le site constitue aujourd'hui l'un des principaux pôles industriels du territoire, avec près de 12 000 emplois.

Lauréat du dispositif « France 2030 », Paris-Villaroche a vocation à devenir un pôle industriel d'envergure nationale. Sur un périmètre de 144,8 hectares, le projet doit permettre d'accueillir des entreprises industrielles et innovantes dans les secteurs de l'aéronautique, de l'agroalimentaire et des hautes technologies.

Le projet vise ainsi à renforcer l'attractivité du territoire, favoriser la création et le maintien d'emplois et développer un écosystème industriel complémentaire des activités déjà implantées sur Paris-Villaroche.

Quel impact pour le territoire ?

La concertation publique préalable à la création de la ZAC Paris-Villaroche, pilotée par l'EPA Sénart, doit permettre à chacun de mieux comprendre le projet et de contribuer à sa réflexion.

Elle portera notamment sur :

- **l'insertion du projet dans son environnement** agricole, naturel, paysager et habité ;
- **les accès, les flux et la circulation**, ainsi que les conditions de desserte du site et leurs conséquences sur les déplacements locaux ;
- **les relations entre le futur pôle industriel et les villages environnants**, notamment en matière de cadre de vie et de réduction des nuisances ;
- **la préservation de l'environnement, de la biodiversité et des paysages**, ainsi que l'équilibre entre artificialisation, renaturation et maintien des pratiques agricoles ;
- **les mobilités**, transports collectifs, pistes cyclables et mobilités douces ou partagées ;
- **l'emploi, la formation et l'attractivité économique du territoire**, ainsi que les complémentarités possibles avec les entreprises déjà implantées ;
- **et les activités et filières à privilégier** pour assurer un développement cohérent avec l'histoire et les atouts de Paris-Villaroche.

Parallèlement, la commune de Réau mènera une concertation réglementaire sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (DP-MECDU, Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme) nécessaires à la création de la ZAC : changement d'usage de la zone et création de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation), le document qui définira les orientations générales du projet.

« *Paris-Villaroche est une opportunité majeure pour le territoire. Notre ambition est de construire un projet créateur d'emplois et d'activité, respectueux de l'environnement et du paysage, et qui contribuera à renforcer la qualité de vie qui fait l'identité de Réau et de Sénart. Ces concertations sont l'occasion pour chacun de s'exprimer et de contribuer à un projet partagé.* » indique Alain Auzet, maire de Réau et président de l'EPA Sénart.

« *Cette concertation doit permettre à chacun de mieux comprendre le projet, et de faire entendre ses attentes et ses préoccupations. Les contributions recueillies permettront d'alimenter la réflexion sur les conditions d'aménagement et d'insertion du futur pôle industriel dans son territoire.* » complète Ollivier Guilbaud, directeur général de l'EPA Sénart.

Quatre rendez-vous pour s'informer et participer

Concertation publique préalable à la création de la ZAC Paris-Villaroche : En présence de l'agglomération Grand Paris Sud

- **Jeudi 24 septembre**, à partir de 19h – Salle des fêtes de Réau (2 rue Frédéric Sarazin, 77550 Réau) :
 - **Réunion publique** de présentation du projet et d'échanges avec les habitants.
- **Jeudi 8 octobre**, de 19h à 21h – Musée aéronautique et spatial Safran (Rond-point René Ravaud, 77550 Réau) :
 - **Atelier « Cadre de vie, environnement, agriculture et mobilité »**
- **Jeudi 15 octobre**, de 19h à 21h – MEDEF Seine-et-Marne (Bâtiment Z, Aérodrome Melun-Villaroche, 77950 Montoreau-sur-le-Jard) :
 - **Atelier « Économie, emploi et attractivité »**
- **Mardi 3 novembre, à 19h** – Salle des fêtes de Réau (2 rue Frédéric Sarazin, 77550 Réau) :
 - **Réunion publique de restitution** de la synthèse des contributions recueillies pendant la concertation.

Concertation réglementaire DP-MECDU :

- **Jeudi 24 septembre**, à partir de 19h – Salle des fêtes de Réau (2 rue Frédéric Sarazin, 77550 Réau) :
 - **Réunion publique** de présentation du projet et d'échanges avec les habitants.
- **Mardi 3 novembre, à 19h** – Salle des fêtes de Réau (2 rue Frédéric Sarazin, 77550 Réau) :
 - **Réunion publique de restitution** de la synthèse des contributions recueillies pendant la concertation.

Du **24 septembre au 3 novembre 2026**, les informations sur le projet et la concertation seront également disponibles sur les sites internet de la commune de Réau et de l'EPA Sénart. Un registre pour chaque concertation sera mis à disposition en mairie de Réau pour recueillir les questions et avis.

Les contributions pourront également être adressées par courriel à :
concertation.villaroche@epa-senart.fr pour la concertation menée par l'EPA Sénart
urbanisme@reau.fr pour la concertation menée par la commune de Réau

Les réunions publiques et ateliers sont ouverts à toutes et tous.

Inscription par mail ou sur www.epa-senart.fr/concertation-publique-zac-de-paris-villaroche

À propos de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart :

L'Opération d'Intérêt National de Sénart, territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 132 342 habitants, 8 137 entreprises et 50 290 emplois. Chaque année, l'EPA Sénart génère la création de 800 emplois. L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'OIN de Sénart. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contact Presse **Galivel & Associés**

Marie-Caroline Cardi : 01 41 05 02 02 – 06 60 59 62 02 - galivel@galivel.com -
<http://www.galivel.com>

